

BARRONS LA ROUTE aux accidents du travail

Malgré les mesures de prévention de nos entreprises et l'amélioration des procédures d'organisation, **le risque de heurt des personnels de chantier, avec le véhicule d'un usager, est réel.**

Agissons ensemble pour la sécurité des personnels de chantier, des usagers et des riverains.

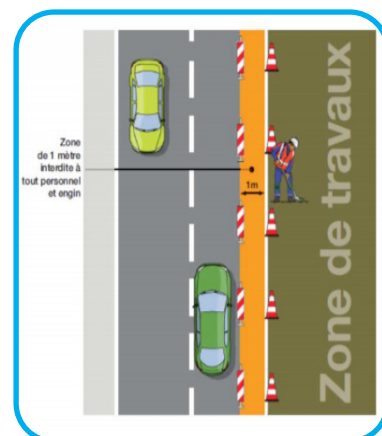
Barrons la route pendant la durée d'intervention



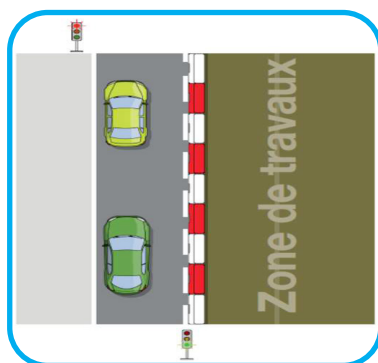
Les travaux hors circulation apportent **sécurité et sérénité** aux personnels de chantier et une meilleure **qualité d'exécution** : les déviations libèrent l'emprise du chantier et permettent une évolution des engins plus aisée. Les chantiers sous route barrée peuvent conduire à réduire **les délais d'exécution des travaux.**

Route barrée impossible à mettre en place ?

Installons une **zone de sécurité d'1 mètre** entre la limite de la zone de travaux et la signalisation.



Zone de sécurité d'1 mètre impossible à installer ?



Isolons le chantier par des **séparateurs de voies jointifs** lestés type K16 ou séparateurs béton.

Missions et obligations du maître d'ouvrage en matière de sécurité au travail

Au titre de la conduite de son opération, le maître d'ouvrage doit s'impliquer dans des démarches de prévention bénéficiant aux personnels de chantier et des interventions ultérieures sur l'ouvrage.

Le Code du travail lui demande de mettre en oeuvre 9 principes généraux de prévention (Art. L. 4531-1), notamment de réaliser l'évaluation des risques et la définition des mesures de prévention pour combattre les risques.